



Bulletin municipal
www.chaniers.fr

n° 298

Sommaire

- L'édito du Maire 1
- Maintien du service public 1
- Les actus reconfinement 2
- Entretien avec... 4
- Zoom sur l'appli Panneau Pocket 4
- L'essentiel du conseil municipal du 2 novembre 2020 7
- Les chiffres clefs du logement 7
- Le coin de P'tit Pois 7
- Les pharmacies de permanence 7
- Cyclistes, piétons, soyez visibles ! 8
- Agenda 8
- C'est nouveau à Chaniers 8

Mairie de Chaniers
2 rue Aliénor d'Aquitaine
17610 Chaniers
contact@chaniers.fr
05 46 91 12 70

L'édito du Maire

Nous vivons actuellement notre deuxième confinement dû à l'épidémie de la COVID 19. Il interdit à certains de travailler et à tous de se retrouver pour vivre ces moments de convivialité qui sont le ciment de notre société.



Nous devons absolument respecter les gestes barrières afin de sortir de cette situation le plus rapidement possible. Ainsi, n'oubliez pas votre masque : par arrêté préfectoral, son port est obligatoire sur les parkings, sur le marché et devant les écoles. En unissant nos efforts, nous pourrons peut-être fêter Noël avec ceux qui nous sont chers.

Pour accompagner les personnes isolées ou en difficulté, le CCAS et la banque alimentaire ont renforcé leurs actions. Le premier, par exemple, téléphone aux plus fragiles plusieurs fois par semaine pour prendre de leurs nouvelles et leur apporter son aide en cas de besoin.

Un dernier mot sur le confinement qui est souvent synonyme de télétravail. Pour cette activité, les besoins en débit internet sont très importants. Depuis juin dernier, Charente Maritime Très Haut Débit a rendu éligible à la fibre environ 500 habitations chagnolaises. Les travaux de cette société vont reprendre fin 2020 pour permettre à tous les Chagnolais de profiter de cette nouvelle technologie courant 2021.

En attendant des jours meilleurs, nous avons célébré le 11 novembre en comité restreint. Espérons que l'année 2021 nous permette de réaliser notre devoir de mémoire comme il se doit.

La commune a lancé le service PanneauPocket qui permet d'obtenir gratuitement des alertes et des informations régulières de la commune. Ces messages vous sont transmis comme des SMS. N'hésitez pas à vous connecter.

Je vous souhaite de traverser cette crise dans les meilleures conditions possibles et de retrouver une vie « normale » dans les plus brefs délais.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Eric PANNAUD
Maire de Chaniers

Malgré le confinement, la mairie reste ouverte

Urbanisme, état civil, aide sociale... les services de la mairie demeurent ouverts sur rendez-vous :

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi, de 9h à 12h

Pour toute question, les contacts par téléphone au 05 46 91 12 70 ou par mail à contact@chaniers.fr sont privilégiés.



Distribution de masques dans les écoles

A la suite des vacances de la Toussaint, les enfants des écoles élémentaires ont dû faire leur rentrée masqués. La protection des enfants étant une priorité, la mairie de Chaniers a offert à chaque élève de six ans et plus, fréquentant ses écoles, **deux masques de protection** homologués, lavables et réutilisables.



La médiathèque s'adapte

Pendant ce reconfinement, la médiathèque Dominique DE ROUX reste fermée mais un décret du 2 novembre 2020 autorise les bibliothèques au retrait et à la restitution des livres réservés.



La réservation peut s'effectuer de différentes manières :

- par mail à mediatheque@chaniers.fr
- par téléphone au 05 46 97 59 63
- via le site internet <https://mediatheque-chaniers.fr/>, muni de votre carte d'adhérent.

Vous ne savez que choisir ? Optez pour la surprise !

Téléphonez à Béatrice VEDRENNE qui vous proposera, à coup sûr, une sélection sur mesure.

Port du masque renforcé

Comme sur l'ensemble du département, le port du masque est désormais obligatoire à Chaniers, **aux abords des établissements scolaires, sur le marché et sur les parkings proches des commerces** (arrêté préfectoral du 30 octobre 2020).

// Pour le bien de tous, respectons les consignes sanitaires //



La déchetterie reste ouverte

Malgré le confinement, **la déchetterie de Chaniers est ouverte** aux jours et horaires habituels :

- lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
- mardi de 14h à 17h

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de venir masqué et d'apporter son matériel afin de laisser les quais propres (pelle, balai, fourche...). Aucun matériel ne pourra être prêté.

Pour venir, pensez à cocher votre attestation à la case "rendez-vous dans un service public".



L'agglomération à votre écoute

Pour toute interrogation liée au confinement, la CDA a mis en place un numéro vert, le **0 800 170 007**

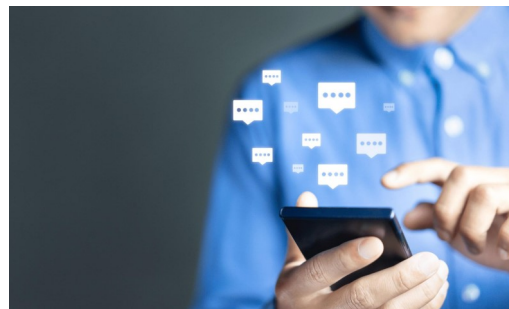
www.agglo-saintes.fr

Mesures d'urgence pour les acteurs économiques

L'Etat a mis en place un numéro vert sur les mesures d'urgence dans le cadre du confinement, pour les entreprises en difficulté :

le **0806 000 245**

Accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, il permet d'orienter et de renseigner les professionnels sur les mesures mises en place.



Personne isolée ou en difficulté ? Faites-le nous savoir !

Les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent demander leur inscription sur un registre nominatif et confidentiel ouvert en mairie dont la finalité est de permettre l'aide des services sanitaires et sociaux.

Pour s'inscrire ou inscrire une personne de votre entourage, contactez la mairie au 05.46.91.12.70 ou adressez un mail à ccas@chaniers.fr



Info Coronavirus

Pour toute question non médicale concernant le virus, composez le numéro vert, le **0 800 130 000**

Accessible 7j/7, 24h/24, appel gratuit

Amélioration de l'habitat

Même si les permanences de ces organismes ont cessé, vous pouvez toujours les contacter par téléphone :

– Agence Départementale d'Information du Logement (ADIL) : 05.46.34.41.36

– Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) : 05.49.08.24.24

– Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) : 05.46.31.71.90

– Pour toute question relative à l'amélioration de votre logement, vous pouvez toujours bénéficier d'un conseil en appelant la CDA au 05.46.95.03.66

Les commerçants innovent

Vous trouverez ici les initiatives de vos commerçants locaux pour continuer à vous apporter le meilleur service malgré le reconfinement.



Si les commerces « non essentiels » doivent rester fermés au public, certains organisent un système de vente à emporter :

– Bar le Planet : 05.46.91.11.01

Restauration rapide à emporter

– Crêperie La Malouine : 05.46.95.04.63

Plats visibles sur la page facebook, commande 24h à l'avance et retrait sur place, 54 rue Aliénor d'Aquitaine

– Pizzeria Pizza Go : 05.46.91.84.82

Vente à emporter du mardi au dimanche de 18h30 à 21h30

– Pizzeria Le Petit Chaniers : 09.70.97.08.73

Vente à emporter du mardi au dimanche de 18h30 à 22h

– Institut Sensation Bien-être Caroline : 05.46.91.35.79

Envoi ou livraison à domicile des produits de l'institut

Toujours ouverts, ces commerçants proposent également le retrait au magasin et les livraisons à domicile :

– Boucherie GOYAUD : 05.46.97.80.07 ou 06.82.50.64.56

Retrait des commandes sur place ou livraison entre 14h et 16h (commander 24h à l'avance)

– Vignoble Clos de Nancrevant : 05.46.91.09.34

Livraison à domicile ou retrait 75 chemin de Nancrevant

– Miellerie les Butineuses : 06.42.85.61.36

Livraison à domicile ou retrait 3 impasse de Bouet

– COOP de Chaniers : 05.46.94.53.64

livraison à domicile

– Poissonnerie LABATUD : 06.61.98.88.41

retrait des commandes 27 route des passereaux

– Le marché du Maine Allain : 05.46.91.52.28

commande en ligne sur lemarchedumaineallain.fr puis retrait sur place

// Les acteurs économiques proposant ces services et souhaitant être cités peuvent contacter la mairie au 05.46.91.12.70 ou par mail à contact@chaniers.fr //

Entretien avec... Gérard PISSIER, Conseiller délégué en charge de la communication

Quel est le rôle de la « Commission communication » ?

Cette commission, présidée par Nadège LE MENI, est chargée de s'assurer de la qualité d'une information puis, en utilisant le support le plus adapté, de la transmettre au plus grand nombre d'habitants. La municipalité souhaite communiquer au mieux avec les Chagnolaises et les Chagnolais pour les informer non seulement des décisions prises au cours des conseils municipaux mais aussi de toutes actions concernant la vie de la commune.

Vous parlez de supports, quels sont-ils ?

En premier lieu, il s'agit du bulletin municipal papier, le plus ancien aussi, distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Son élaboration n'est pas toujours aisée ; plusieurs paramètres entrent en jeu tels que le choix de tel ou tel article, de la mise en page, de leur actualité au moment de la parution... Des flyers, glissés dans le bulletin, sont parfois utilisés pour renforcer une information précédemment diffusée.

Le site internet propose également des mises à jour quasi quotidiennes.

Tout récemment, un nouveau système de transmission d'informations et d'alertes sur téléphones mobiles et tablettes permet aux habitants intéressés d'être avertis. Ce service est entièrement gratuit et ne demande aucune donnée personnelle. Il suffit de télécharger l'application « PanneauPocket ».

Enfin, des affiches et des banderoles sont utilisées pour des événements ponctuels.

Envisagez-vous d'autres nouveautés à court terme ?

Oui, nous aimerions d'une part moderniser le bulletin municipal pour en rendre la lecture plus aisée et moins « technique ». D'autre part, nous travaillons sur une nouvelle charte graphique afin de donner une cohérence visuelle à tous nos supports de communication.

Gérard PISSIER

Habitant de
Chaniers depuis : 2009

Votre ville de
naissance : Paris

Votre lieu préféré à
Chaniers : la Baine

Votre métier : retraité

Votre âge : 73 ans

Votre quartier : Les Bergeronnettes

Vos passions : le cyclisme, la photo,
l'Histoire, la lecture...

Une anecdote : la venue de milliers de
cyclistes à Chaniers en 2019 lors de la
semaine fédérale du cyclotourisme



L'appli Panneau Pocket à votre service

Depuis quelques temps déjà, la municipalité recherchait un système d'information idéal afin de **prévenir rapidement** les Chagnolais d'une information importante. C'est chose faite avec le système PanneauPocket, simple et efficace, qui prévient **instantanément** les citoyens par notification sur smartphones et tablettes des **alertes et des informations** de la commune.

A quoi sert PanneauPocket ?

Alertes météo, communiqués de la préfecture, coupures réseau, travaux sur la voirie, événements de la vie quotidienne... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants peuvent ainsi rester connectés à l'actualité de leur commune.

Une application simple et engagée

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favori une ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont à portée de mains.



L'essentiel du conseil municipal du 2 novembre 2020

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDÉAU Samuel, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusée : GAUDIN Christine

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie – pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, BERTOT Jacques – pouvoir à FIAUD Marie Annick, LE MENI Nadège – pouvoir à MACHEFERT VERDON Graziella, DAVID Claudia – pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que la loi d'orientation du 6 février 1992 et la loi NOTRe du 7 août 2015 apportent un certain nombre de modifications au fonctionnement de la démocratie locale, notamment au sein des conseils municipaux. Il propose d'adopter un nouveau règlement intérieur tenant compte de ces nouveaux éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal consultable sur le site ou en mairie.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération du 15 juin 2020 concernant les délégations données au Maire par le Conseil Municipal, et plus particulièrement de préciser les attributions déléguées pour les alinéas 26 et 27 :

Rédaction actuelle

26) De demander à tout organisme financeur, *dans les conditions fixées par le conseil municipal*, l'attribution de subventions ;

27) De procéder, *dans les limites fixées par le conseil municipal*, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Proposition

26) De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions – délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement ou en investissement ;

27) De procéder au dépôt de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les précisions proposées ci-dessus.

FORMATION DES ELUS

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la prévision des frais de formation des élus et l'inscription de cette somme chaque année au budget,
- décide de procéder à un virement de crédit de 100€ pour le budget 2020.

DELIBERATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – INGENIEURS ET TECHNICIENS TERRITORIAUX

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, sous réserve de l'avis favorable du comité technique en date du 10 décembre 2020 en la matière :

- d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

PROJET D'AVENANT N°4 A LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Cette convention a pour objectif d'accélérer la production de logements sociaux dans la commune, déficitaire au regard de l'article 55 de la loi SRU. Elle doit, en effet, rattraper son retard et accueillir une population mixte en recherche de logements accessibles.

Afin de tenir compte du prix des futures acquisitions foncières à réaliser dans le cadre de la convention et d'accélérer la production de logements sociaux, il convient d'augmenter la portée financière de celle-ci à hauteur de 600 000 €. Il est également proposé de proroger la durée de cette convention au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature d'un avenant avec l'Etablissement Public Foncier et autorise le M. le Maire à signer l'avenant.

ACCORD DE SUBVENTION « FACADE » DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

Un habitant sollicite une subvention pour des travaux de rénovation de façade des logements situés 12 et 16 rue de l'Ancienne Prison, à Chaniers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer une subvention de 1 366,80€ pour le logement 12 et 1 321,40€ pour le logement 16,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

ACCORD DE SUBVENTION RÉHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS TRÈS DÉGRADÉS DANS LE CADRE DE OPAH-RU

En accord avec la convention de l'OPAH-RU, la commune de Chaniers valide l'attribution d'une subvention de 3000€ pour chacun des logements situés 12 et 16 rue de l'Ancienne Prison, soit 6000€, et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer une subvention totale de 6 000€ pour ses deux logements (3000€ par logement),
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

DON POUR LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le 30 septembre 2020, l'arrière-pays niçois a été frappé par une catastrophe d'une ampleur inouïe ; les maires des communes dévastées par la tempête Alex appellent à l'aide. Il est proposé le versement d'une aide de 500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le versement de l'aide et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce versement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les décisions du Maire : demandes de subvention

2020-007	Subvention voirie auprès du Département
2020-008	Subvention huisseries salles des fêtes auprès du Département
2020-009	Subvention aire de jeux Chez Labbé auprès du Département
2020-010	Subvention toitures bâtiments communaux auprès du Département
2020-011	Subvention huisseries école Ronsard auprès du Département
2020-012	Subvention huisseries école Ronsard auprès du Département - suite erreur matérielle

Informations :

- Décision de fournir un lot de 2 masques lavables et réutilisables à tous les enfants des écoles de Chaniers (achat de 450 masques).
- Plusieurs maires ont pris des arrêtés pour maintenir les commerces ouverts. Ces arrêtés sont illégaux. Les maires de l'Agglomération de Saintes ont fait le choix d'un déplacement en Sous-Préfecture pour demander la réouverture des petits commerces qui peuvent respecter le nombre de personnes et les mesures.
- Dégradations du City Stade : des jeunes ont dégradé avec des motos la pelouse juste semée du City Stade. Nous attendons une météo plus favorable pour réaliser la remise en état de cet espace et nous nous réservons le droit de revenir vers les acteurs de ces dégradations pour les faire participer aux réparations.
- Participation citoyenne : afin de limiter la progression des atteintes à la personne sur la commune, nous souhaitons « recruter » des référents Participation Citoyenne. Ces personnes sont informées par la Gendarmerie sur leur rôle pour transmettre à celle-ci des éléments pouvant l'intéresser (personne ou véhicule non connus circulant dans le village, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Gérard PISSIER

→ Les comptes-rendus complets peuvent être consultés en mairie ou sur site de la ville www.chaniers.fr



MOIS SANS TABAC

Ici

on soutient

tous ceux qui

ont décidé

d'arrêter

de fumer.

Parlons-en aujourd'hui.

L'appli,
le site,
et le 3989

tabac info service

Bienvenue dans une vie sans tabac

→ Kits d'accompagnement gratuits disponibles en mairie

Protection des basses-cours

Depuis la détection du virus influenza aviaire, hautement pathogène H5N8 sur deux cygnes aux Pays-Bas le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe.

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

Face à cette situation, depuis le 6 novembre, les basses-cours doivent être fermées ou protégées par un filet. Les parcours extérieurs doivent également être réduits.



MARQUEZ-LES!

C'EST LA GENDARMERIE QUI VOUS LE DIT.



Marquez tous vos biens de valeur pour les rendre moins attractifs pour les cambrioleurs, car plus difficiles à revendre en cas de vol.

Retour sur la soirée d'hommage à Brel

Une soirée de détente, dans cette période difficile, a été proposée aux Chagnolais, venus nombreux, le vendredi 16 octobre dans la salle des fêtes.

Pierre DUMOUSSEAU, conteur bien connu dans la région, Rémi RIBOT au chant et Pascal COINDREAU à la guitare nous « ont apporté des chansons », hommage à Jacques BREL dont les textes forts traversent le temps sans jamais nous lasser.

Martine PISSIER
Pour le Comité d'Animation



Les chiffres clefs du logement à Chaniers



79% Pourcentage des propriétaires de leur logement (contre 65% dans le département)

146 Nombre de logements vacants en 2017 (contre 90 en 2007)

1824 Nombre de logements à Chaniers (contre 713 en 1968)

18.6 Durée moyenne en année de résidence dans son logement

1614 Logements construits avant 1970 (soit 41% des résidences principales)

2.2 Nombre moyen de personnes vivant sous le même toit

Source : ithea-conseil.fr



Le coin de
P'tit Pois

Désolant : Quelques désœuvrés immatures ont trouvé un plaisir douteux en traversant en moto et à plusieurs reprises un espace fraîchement engazonné... Si vous voulez savoir quelles sont les occupations des services techniques, vous avez en partie la réponse.

Prudence : Plus que jamais ne négligez pas les gestes barrières et SVP, débarrassez-vous de vos masques usagés dans une **poubelle** !

Service de garde des pharmacies (nuit, week end et jour férié) : 32 37

Du lundi 16 au dimanche 22 novembre 2020	Pharmacie CHAMPION à TAILLEBOURG
Du lundi 23 au dimanche 29 novembre 2020	Pharmacie BRETON à TONNAY BOUTONNE
Du lundi 30 novembre au dimanche 6 décembre 2020	Pharmacie BLANCATO à TONNAY CHARENTE
Du lundi 7 au dimanche 13 décembre 2020	Pharmacie DEVANNE à BORDS
Du lundi 14 au dimanche 20 décembre 2020	Pharmacie IMBERT à FONTCOUVERTE
Du lundi 21 au dimanche 27 décembre 2020	Pharmacie GRENIER à BURIE

Les numéros d'urgence

Médecin du SAMU : 15
Véhicule Sanitaire Léger :
05 46 91 11 99 / 06 07 85 06 20
CCAS : 05 46 91 12 70
Permanences sur rdv :
lundi et mardi de 14h à 17h
vendredi de 9h à 12h



Sécurité

Cyclistes, piétons : soyez visibles !

Avec le passage à l'heure d'hiver, nous rappelons à tous les usagers de la route et notamment aux piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes, l'importance de se rendre visible.



Chaque année, selon l'ONISR, cette période est en effet marquée par un pic d'accidentalité.

Le nombre d'accidents impliquant un piéton augmente de manière récurrente, de **+42 % en novembre**, par rapport au mois d'octobre, sur le créneau horaire 17h-19h (et +13,6 % sur la tranche horaire matinale 7h - 9h).

Quels conseils pour circuler en toute sécurité ?

Les automobilistes doivent être particulièrement vigilants aux autres usagers plus vulnérables en respectant la priorité aux piétons et en se tenant à distance des trottoirs (au moins 1 mètre) pour la sécurité des piétons et cyclistes.

Nous encourageons les piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes, à **porter des vêtements clairs, un brassard ou un gilet rétro-réfléchissants** (gilet obligatoire la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante quand on circule hors agglomération).

Des brassards rétro-réfléchissants disponibles en mairie

En partenariat avec notre assureur Groupama, **un brassard vous sera remis à l'accueil de la mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile.



Agenda

→ en décembre

Lundi 7 décembre : conseil municipal
Rendez-vous salle des Prises à 20h30
Les séances sont publiques.



Du 7 au 31 décembre : vitrine de Noël

Cette année, la médiathèque s'adapte et propose son traditionnel petit village de Noël visible depuis l'extérieur.

Le coin des associations

Avec leur petite voiture verte, les bénévoles de l'association « Coup de Pouce » assurent de multiples missions, certaines en partenariat avec la mairie, comme le transport de bénéficiaires de la banque alimentaire dépourvus de véhicule, la distribution du bulletin municipal.

Récemment, ils ont distribué l'information concernant l'application PanneauPocket dans vos boîtes aux lettres, générant une économie très substantielle en frais postaux.

Alors, quand vous croiserez **la petite voiture verte**, faites-lui un coucou amical !



Calendrier de collecte des déchets

	novembre 2020	décembre 2020
sacs noirs	mardi 10 novembre mardi 24 novembre	mardi 8 décembre Mardi 22 décembre
sacs jaunes	lundi 16 novembre lundi 30 novembre	lundi 14 décembre lundi 28 décembre

C'est nouveau à Chaniers

Bris Création travaille le bois et propose décorations, lampes, jeux et petits meubles sur mesure. Certaines créations sont visibles en vitrine, 50 rue Aliénor d'Aquitaine.

Contact : 07 77 31 90 44 ou briscreation.62520@gmail.com